****

****

****

**CONTACT:**

**Mario Joseph**, Bureau des Avocates Internationaux, 011 (509) 3701 9879 (Haiti)

**Nicole Phillips**, Institute for Justice & Democracy in Haiti, [Nicole@ijdh.org](mailto:Nicole@ijdh.org), (510) 715-2855 (US)

**Alison Roh Park**, Center for Constitutional Rights, [apark@ccrjustice.org](mailto:apark@ccrjustice.org), (212) 614-6480 (US)

**Joia Nuri,** TransAfrica Forum,[jnuri@transafricaforum.org](mailto:jnuri@transafricaforum.org), (240) 603-7905 (US)

**David Lerner**, Riptide Communications, (212) 260-5000 (US)

Le gouvernement d’Haïti continue d’expulser les survivants du tremblement de terre des camps des déplacés internes en dépit des recommandations de la Commission des droits de l’homme

*Des signaux d’avertissement de la nouvelle présidence interpellent le groupe de défense des droits à intensifier leurs efforts et à s’assurer que le gouvernement haïtien protège les victimes du tremblement de terre du 12 Janvier 2010 en déposant une deuxième requête à la CIDH*

Le 20 juin, 2011, Washington D.C. – La semaine dernière, le Centre des droits constitutionnels (CCR), l’Institute pour la Justice et Démocratie en Haïti (IJDH), le Bureau des Avocats Internationaux (BAI), You.Me.We, et le Forum Transafrique ont conjointement déposé une deuxième requête à la Commission interaméricaine des droits de l’homme (CIDH) afin qu’elle puisse prendre de nouvelles mesures sur la problématique des expulsions forcées perpétrées dans les camps de déplaces internes en Haïti servant d’abri provisoire pour des milliers de survivants du séisme du 12 Janvier 2010.

De la première requête du groupe de défense des droits sont assorties des mesures conservatoires signifiées par la CIDH au Gouvernement d’Haïti en Novembre 2010, recommandant un moratoire des expulsions forcées des camps de personnes déplacées, parmi d’autres mesures pour protéger les droits des victimes sans-abri après le séisme du 12 janvier 2010. La requête originale était déposée en faveur des victimes de cinq camps de déplacés internes. Elle démontrait les preuves de la brutalité répandue du gouvernement, des menaces et de la coercition pour forcer les survivants du tremblement de terre à quitter les camps provisoires.

Les expulsions forcées dans les camps – souvent effectuées par des agents de l’État – se sont augmentées durant les sept derniers mois qui succèdent la mise en œuvre des mesures et la situation s’est empirée depuis l’intronisation du nouveau Président d’Haïti, Michel « Sweet Mickey » Joseph Martelly. Il s’est trouvé face aux critiques compte tenu de ses promesses de fermer tous les camps dans les six premiers mois de son Gouvernement sans élaborer un plan concret pour reloger convenablement les victimes. Pendant ces premières semaines au pouvoir, au moins, trois camps ont déjà été illégalement fermés par le gouvernement, forçant 1.000 résidents à quitter leurs abris provisoires sans leur fournir du logement alternatif. Le 19 mai, Président Martelly a annoncé aux 100.000 résidents du camp Canaraan situé dans les périphéries de Port-au-Prince qu’ils seront expulsés dans les prochaines semaines afin de faire de la place à des usines. Il ne mentionne pas de logement alternatif.

Le non-respect des mesures conservatoires par le gouvernement haïtien et la continuation des pratiques inhumaines et illégales du nouveau gouvernement ont provoqué le groupe défense des droits humains à déposer une deuxième demande afin de renouveler les mesures originales. « Le gouvernement haïtien a des obligations de mettre en œuvre les directives de la Commission, » a expliqué Maitre Mario Joseph, Directeur du Bureau des Avocats Internationaux. « Ne pas le faire démontre l’indifférence du gouvernement à ses obligations par rapport au droit international. »

La mise à jour des mesures originales a recommandé un moratoire des expulsions – légale et illégale – jusqu’à ce qu’une politique compréhensive du logement soit mise en œuvre. Elle demande également des nouvelles mesures, telle que la formation des fonctionnaires du gouvernement sur ​​l’illégalité des expulsions forcées et sur leurs obligations de protéger les déplacés internes et de respecter les recommandations.

Maitre Vince Warren, le Directeur exécutif du Centre des droits constitutionnels, a constaté que “Des personnes déplacées internes ont le droit de vivre dans les camps pendant qu’un plan compréhensif de logement soit mis en place.  Nous parlons d’une population qui n’a nulle part où aller. Les expulsions actuelles son illégales par rapport au droit haïtien comme au droit international, et nous espérons que la Commission interaméricaine des droits de l’homme interviendra et encouragera le nouveau gouvernement d’Haïti de promulguer immédiatement un moratoire relatif aux expulsions forcées »

La deuxième requête enjoint également la CIDH à exhorter le gouvernement de renforcer la capacité de son organisme de logement social pour répondre aux besoins de la population des déplacés internes. « Le gouvernement haïtien pourrait mieux protéger les personnes déplacées contre les expulsions forcées en leur facilitant l’accès à un logement convenable et abordable », a déclaré une avocate du BAI, Jeena Shah.

Nicole Lee, la présidente de TransAfrica Forum, a déclaré: « Dix-huit mois plus tard, les gens restent dans les camps parce qu’ils n’ont toujours pas d’autres options. Ces plus récentes expulsions forcées nous rappellent la nécessité d’une stratégie compréhensive de logement qui inclurait les organisations haïtiennes de la société civile et qui comprendrait un logement sûr et sécuritaire à long terme, les possibilités d’emploi, l’accès aux marchés et le développement des infrastructures. »

Le groupe souligne également le rôle que le gouvernement américain peut jouer pour aider Haïti afin d’éviter les expulsions. « Les Etats-Unis ont versé environ un quart de fonds promis à la reconstruction d’Haïti, » a déclaré Nicole Phillips, une avocate à l’Institut pour la Justice et la Démocratie en Haïti. « Nous devons tenir notre engagement financier de telle sorte que la reconstruction puisse commencer et les Haïtiens puissent avoir un endroit pour vivre en dehors des camps délabrés. Nous devons également nous assurer que l’aide que nous fournissons ne supporte pas les expulsions forcées et le harcèlement des personnes déplacées. »

Le dépôt se trouve ici: [LINK]

*The Center for Constitutional Rights vise à promouvoir et protéger les droits garantis par la Constitution des États-Unis et la Déclaration universelle des droits de l’homme. Fondée en 1966 par des avocats qui ont représenté des mouvements des droits civils dans le sud des États-Unis, le CCR est une organisation juridique et éducative à but non lucratif qui s'est engagé à l'utilisation créative de la loi comme une force positive pour le changement social.*

*Fondé en 1995, le Bureau des Avocats Internationaux (BAI) est le seul cabinet juridique d’intérêt public en Haïti. Avec le soutien de l’Institut pour la Justice et la Démocratie en Haïti, le BAI utilise des litiges, de plaidoyer, de documentation et du renforcement de la base pour promouvoir la primauté du droit et pour contester les structures injustes qui violent les droits humains de la majorité pauvre d’Haïti. Visitez HaitiJustice.org. Suivez @IJDH.*

*Fondé en 1977, TransAfrica Forum est la plus ancienne et la plus grande organisation afro-américaine des droits humains et de la justice sociale qui promouvoir la diversité et l’équité dans le domaine de politique étrangère et de la justice pour le mondial africain. TransAfrica travaille avec des organisations de droits humains, de travail et de femmes en Haïti pour assurer une politique étrangère américaine qui est plus juste et équitable envers tous les Haïtiens.*

*You.Me.We est une organisation de secours aux populations sinistrées qui défend les droits à la suite de catastrophes soudaines.*